

Les mesures adoptées par les autorités fédérales, provinciales et territoriales pour lutter contre la violence fondée sur le genre durant la pandémie

Termes

Fédéral, provincial and territorial (FPT); Violence fondée sur le genre (VFG); Violence entre partenaires intimes (VPI); Violence fondée sur le genre durant la pandémie (VFGdP), Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Quel est l'objet de cette recherche?

L'objectif de cette étude de cas, financée par la Fondation canadienne des femmes et par Femmes et Égalité des genres Canada, était d'enrichir les connaissances pour déterminer si les autorités FPT ont fait preuve d'un leadership efficace dans le cadre de leurs interventions respectives visant à lutter contre l'augmentation de la VFG durant la pandémie.

Qu'ont fait les chercheuses?

Les chercheuses ont analysé les communiqués publiés par les autorités FPT entre février 2020 et octobre 2021 qui mentionnaient la VFG, la VPI, la violence conjugale ou la violence familiale. Les chercheuses voulaient savoir si ces communiqués contenaient des signes d'une reconnaissance rapide de la possible augmentation de la VFG durant la pandémie et signalaient la prise de mesures immédiates par les autorités pour faire face à l'augmentation de la VFGdP.

La recherche a relevé 206 communications; celles-ci comprenaient des avis aux médias, des communiqués de presse, des fiches d'information et des déclarations officielles. Les chercheuses ont également dégagé les thèmes récurrents et comparé le degré d'attention accordée à ces enjeux par les différentes administrations durant la pandémie. Une analyse supplémentaire des communiqués a été effectuée pour évaluer la rapidité des actions gouvernementales visant à lutter contre l'augmentation de la VFGdP.

Qu'ont constaté les chercheuses?

Les chercheuses ont observé des différences considérables entre les administrations quant au nombre de communiqués relatifs à la VFGdP et au moment de leur publication. Elles ont trouvé des références à l'augmentation de la VFGdP dans 40 % des 206 communiqués FPT analysés; pour certaines provinces et certains territoires, toutefois, elles n'ont trouvé aucun communiqué traitant de cette question. Les autres 60 % concernaient d'autres démarches gouvernementales pour lutter contre la VFG, dont certaines avaient été initiées avant la pandémie. De plus, certaines administrations ont rapidement reconnu l'augmentation de la VFGdP, tandis que d'autres semblent n'y avoir réagi que plus tard ou ne pas y avoir réagi du tout.

Note : Dans certains cas, les chercheuses ont trouvé plusieurs communiqués traitant du même sujet (par exemple, des annonces multiples adressées à différentes collectivités à propos de la même initiative de financement). Le nombre total de communiqués donne ainsi une idée de la fréquence des communications, mais ne reflète pas nécessairement le nombre des démarches entreprises.

Les interventions fédérales en matière de VFGdP

Le gouvernement fédéral a accordé une attention considérable à l'augmentation de la VFGdP, et ses communications durant cette période reflètent une attention soutenue à la VFG et à la traite des personnes ainsi qu'une préoccupation pour le financement des stratégies de lutte contre ces phénomènes. De plus, le gouvernement fédéral a adopté une nouvelle législation visant à empêcher l'utilisation d'armes à feu dans les situations de VPI. Au fil du temps, les communiqués du gouvernement fédéral ont également reconnu que les mesures préventives de santé publique et leurs conséquences (par exemple, les pertes d'emploi) avaient des effets disproportionnés sur les femmes de manière générale.

Les interventions provinciales et territoriales en matière de VFGdP

Cinq grands thèmes ont été dégagés des communiqués portant précisément sur l'augmentation de la VFGdP :

Le soutien financier

- Toutes les provinces et tous les territoires (à l'exclusion du N.-B., des T.N.-O. et Nt.) ont annoncé des initiatives de financement pour faire face à la VFG, à la VPI ou à la violence familiale, y compris l'octroi de fonds destinés à soutenir l'adaptation rapide des prestataires de services; des fonds ont été transférés aux refuges pour survivantes de violence familiale, aux centres d'aide aux survivantes d'agression sexuelle et à d'autres organismes centrés sur la prévention primaire et l'intervention.

La sensibilisation du public

- Des journées, semaines ou autres périodes ont été consacrées à la sensibilisation du public en matière de VFG, de VPI et de violence familiale; certains gouvernements ont profité de ces occasions pour annoncer des initiatives de financement ou d'autres interventions en matière de VFG et pour reconnaître la vulnérabilité de certains groupes en particulier.

La reconnaissance de l'intersectionnalité

- Certains communiqués ont souligné les effets disproportionnés de la VFG sur les femmes et les filles autochtones et ont annoncé du financement destiné à soutenir cette population à haut risque.
- L'attention du gouvernement était centrée sur la lutte contre la VFG dans certains contextes précis (par exemple, les confinements à domicile, les milieux de travail et les campus postsecondaires).

L'élargissement des programmes et services

- Les autorités ont annoncé des soutiens et des investissements pour trois types de programmes et de projets :
 1. L'offre de conseils et d'assistance juridiques aux survivantes de violence conjugale et interpersonnelle.
 2. L'élargissement des services aux survivantes d'agression sexuelle.
 3. L'amélioration des lignes d'écoute téléphonique.
- Trois provinces ont annoncé la création de programmes pour aider les survivantes de violence à s'orienter dans le système de justice (Yn, Î.-P.-É, Man.).
- Certains gouvernements sont intervenus pour améliorer l'accès aux lignes téléphoniques et réduire les entraves au soutien rapide, et certains ont voulu s'attaquer aux défis en matière de communication dans les collectivités rurales et éloignées.

Les changements apportés aux lois, aux politiques et aux procédures

- Certains gouvernements ont apporté des changements à leurs lois, politiques et procédures relatives aux survivantes de différentes formes de VFG; d'autres actions législatives ont été annoncées, y compris des changements apportés au droit de la famille et à d'autres lois relatives à la violence conjugale et familiale.
- Ces communiqués sont les seuls qui n'évoquaient pas du tout l'augmentation de la VFG durant la pandémie; leur contenu suggère que la plupart de ces changements avaient été initiés avant la pandémie et que la législation est entrée en vigueur pendant la pandémie.

Évaluation de l'efficacité des interventions en matière de VFGdP

On observe des différences considérables entre les différentes administrations quant au moment où les communications gouvernementales ont reconnu pour la première fois l'augmentation de la VFGdP et au moment où des mesures ont été annoncées pour faire face au risque accru de VFGdP.

1. Reconnaissance et mesures rapides pour faire face à la VFGdP

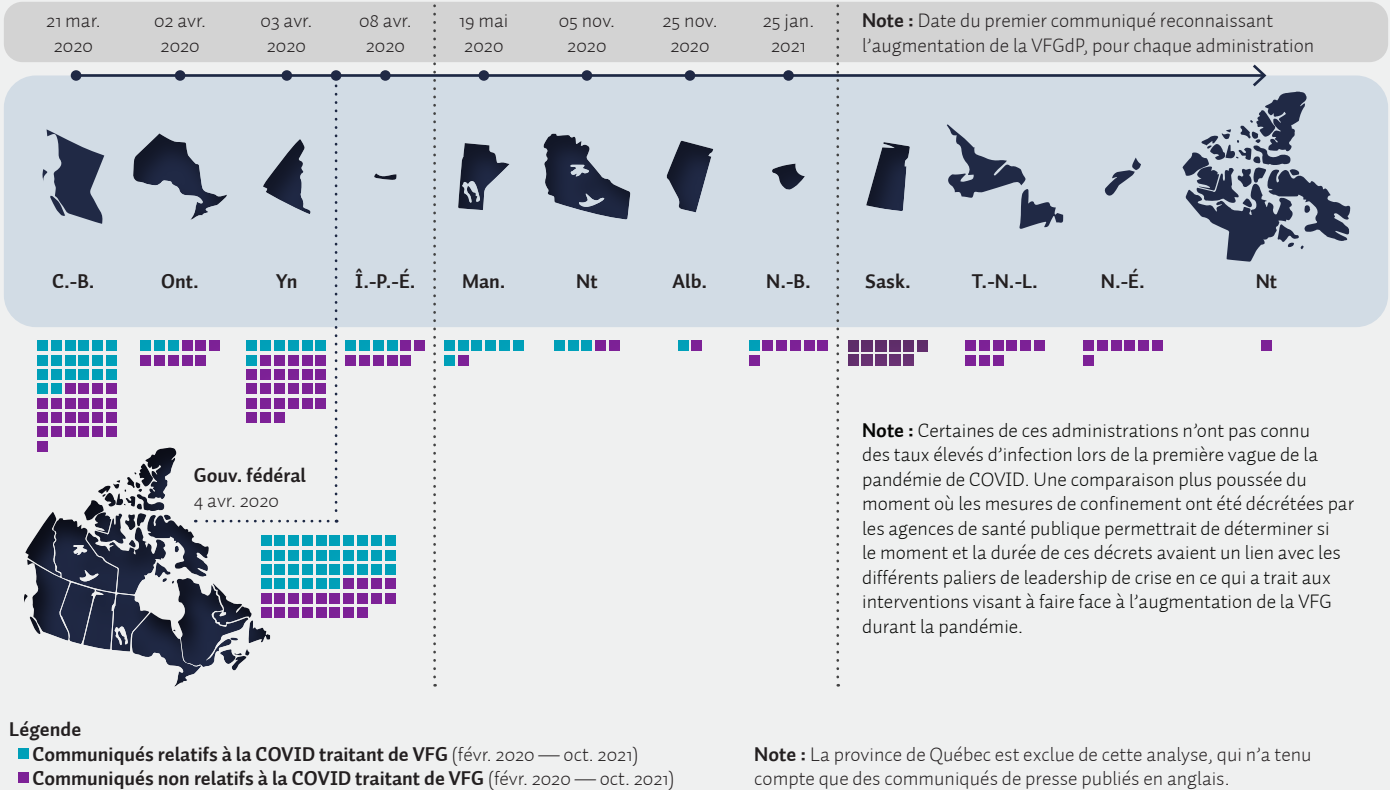
Ces autorités ont publié un premier communiqué concernant la VFGdP et annoncé les premières mesures de prévention ou d'atténuation dans le mois qui a suivi la déclaration d'urgence sanitaire par l'OMS, le 11 mars 2020, et avant ou en même temps que le communiqué d'ONU Femmes, le 6 avril 2020. Prise de mesures rapides contre la VFGdP. Signes probants d'un leadership efficace en situation de crise.

2. Reconnaissance et mesures tardives pour faire face à la VFGdP

Ces autorités ont publié des communiqués de presse signalant une augmentation de la VFGdP, mais n'ont émis aucune communication et n'ont pris aucune mesure dans les deux mois suivant la déclaration d'urgence sanitaire par l'OMS et le communiqué d'ONU Femmes décrivant la VFG comme une pandémie fantôme. Signes d'une attention tardive portée aux tâches critiques en matière de VFGdP.

3. Aucune reconnaissance ou mesure pour faire face à la VFGdP

Ces autorités ont continué à publier des communiqués relatifs à la VFG durant la pandémie, mais n'ont jamais mentionné comment les mesures de confinement ou les autres mesures de protection de la santé publique ont contribué à l'augmentation de la VFGdP. Elles n'ont pas semblé prendre de mesures particulières pour combattre la VFGdP et n'ont pas fait preuve d'une gestion de crise efficace en matière de VFGdP.



Conclusion

Les directives internationales en matière de VFG en contexte de crise, y compris en temps de pandémie, préconisent l'application du principe de précaution, qui implique de prendre des mesures rapides pour lutter contre la VFG, et ce, même en l'absence de preuves concluantes. En outre, un leadership efficace en situation de crise implique une détection précoce de la menace, une communication prompte à son sujet ainsi que la démonstration d'une action rapide pour la combattre. Il était donc légitime de s'attendre à une communication et à des actions rapides de la part des autorités FPT pour faire face à l'augmentation de la VFGdP. Si les communiqués de presse de certaines administrations ont révélé une attention efficace aux tâches critiques dans leur gestion des interventions en matière de VFGdP, d'autres semblent avoir réagi tardivement ou n'avoir pas du tout reconnu et traité le problème.

Bien qu'il ne soit pas possible de juger si les autorités FPT ont fait de leur mieux pour faire face à l'augmentation de la VFG durant la pandémie, les constats de cette étude démontrent que certains gouvernements semblent avoir été plus efficaces que d'autres dans leur réponse à cette menace, laquelle aurait dû être anticipée.

Remerciements



Women and Gender Equality Canada

Femmes et Égalité des genres Canada

Nous remercions la Fondation canadienne des femmes et le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres d'avoir financé cette étude de cas.

L'équipe de recherche

Jean Slick, Ph. D. (chercheuse principale), School of Humanitarian Studies, Royal Roads University, 2005 Sooke Road, Victoria, C.-B. V9B 5Y2, Canada, Tél. : (250) 391-2600 poste 4189
 Courriel : jean.slick@royalroads.ca

Caitlin Parker, assistante de recherche

Alex Valoroso, assistante de recherche